

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 janvier 2005
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-neuvième session
Point 36 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Soixantième année

**Lettres identiques datées du 12 janvier 2005,
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement et me référant à la déclaration à la presse SC/8289 du Président du Conseil de sécurité, en date du 11 janvier 2005, et au communiqué de presse du Secrétaire général SG/SM/9669, en date du 10 janvier 2005, j'ai l'honneur d'apporter les précisions ci-après.

Concernant la déclaration à la presse du Président du Conseil de sécurité,

a) « L'attentat mortel que le Hezbollah a perpétré » mentionné dans le premier paragraphe de la déclaration à la presse était en fait un engin explosif qui aurait été placé au bord de la route par le Hezbollah;

b) Cet engin explosif visait une « patrouille israélienne » dans les fermes de Chebaa qui sont occupées par Israël, et il a été utilisé à la suite d'une attaque israélienne du 7 janvier 2005 contre deux civils libanais et leur véhicule civil de l'autre côté de la Ligne bleue, du côté libanais, à la périphérie du village de Meis El-Jabal.

S'agissant du communiqué de presse du Secrétaire général, permettez-moi de rappeler que l'attentat à l'engin explosif le long de la route attribué au Hezbollah a eu lieu dans les fermes de Chebaa libanaises et non du côté israélien de la Ligne bleue.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 36 du point de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Sami Kronfol

